



Mon voisin en dessous fume le cigare à sa fenêtre été comme hiver

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 23 septembre 2009

Bonjour,

Nous habitons dans un appartement avec 2 enfants, dont un bébé de 5 mois. Mon voisin en dessous fume le cigare à sa fenêtre été comme hiver, nous sommes obligés de vivre les fenêtres fermées.

Que pouvons nous faire ? y a t-il un recours ? la fumée du cigare remonte jusque chez nous c'est invivable .

Merci pour votre réponse.

Réponse :

[Le juge de proximité](#) peut arriver à trouver un arrangement qui respecte la liberté individuelle de votre voisin tout en vous protégeant.

En effet, l'interdiction de fumer prévue aux [articles L 3511-7 et R 3511-1 du code de la santé publique](#) ne vise pas les domiciles privés d'habitation. Vous devrez donc invoquer le trouble anormal de voisinage